

DECLARATION DE PERFORMANCES –N°2-ESL



0679

11

0679-CPR-0727

Déclaration des performances

N° 2

1. Code d'identification unique du produit type :
Elément de structure linéaire en béton
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :
Voir dossier de conception et indice sur l'étiquette produit
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Planchers et ossatures en béton
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

Pyrénées Préfa, pôle 3-Eurolacq 1 655 Avenue de l'Aulouze 64170 ARTIX
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :
2+
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
CSTB ON n° 0679
a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+
a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :
Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la compression du béton	C25/30	EN 13225:2004
Résistance ultime à la traction et limite d'élasticité en traction des aciers	Acier pour béton armé $R_m = 515 \text{ MPa}$ $R_e = 500 \text{ MPa}$	
Résistance mécanique (par calcul)	Voir dossier de conception	
Résistance au feu (pour la capacité portante)		
Durabilité vis-à-vis de la corrosion		
Dispositions constructives		

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Régis -DARE - Directeur

le 08/10/2013 à Artix

